



BULLETIN D'ENGAGEMENT

TROPHEE ROBERT DORON les 14 ET 15 OCTOBRE 2017

VITESSES

(Incluant 1 course le samedi et 1 course le dimanche)

- Catégorie Women (réservée aux femmes)
- Catégorie Vétérans (réservée aux pilotes de 45 ans révolus au 12/10/2017)
- Catégorie Novices (réservée aux pilotes débutant la compétition)
- Catégorie Passionnés (réservée aux pilotes aguerris)

(Merci de bien vouloir cocher la catégorie choisie)

PILOTE

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : Email :

Type de licence: LJA2 NCO N° de licence :

Moto Club :

Date de naissance :

Chrono sur Carole :

MACHINE

Marque :

Année / modèle :

Cylindrée / nombre de cylindre :

Numéro de course souhaité :



L'inscription engage chaque pilote à respecter :

- Le règlement particulier de l'épreuve et les règles générales et techniques de la CNV
- Les règles du code sportif de la FFM

Les participants reconnaissent céder à l'organisation leur droit à l'image lors des 3 jours de manifestation.

Les inscriptions ne seront prises en compte que sous les conditions suivantes :

- Bulletin d'inscription rempli et signé (joindre la photocopie de la Licence).
- 1 chèque d'engagement de **220.00€** (*à l'ordre de l'Association Robert Doron*).
- Préciser au dos du chèque le Nom du pilote ainsi que son numéro de téléphone.
- 1 chèque de caution (séparé du règlement des inscriptions, qui ne sera pas encaissé servant de garantie en cas de dégâts causés sur le circuit par le pilote ou personnes sous sa responsabilité) de 500.00 €
- 1 enveloppe timbrée (tarif lettre) à l'adresse du pilote pour le retour du chèque de caution (1 mois après la course)

Les frais d'inscription comprennent la participation aux deux courses, les deux séances qualificatives et la location des transpondeurs.

Les séances d'essais libres du vendredi sont à prendre et à régler indépendamment de l'engagement.

Les inscriptions seront prises en compte dans leur ordre chronologique d'arrivée. Si toutes les places sont prises, les pilotes seront placés en liste d'attente suivant le même critère chronologique.

L'organisateur se réserve cependant le droit de refuser toute demande d'inscription sans avoir à se justifier et sans recours possible.

Les désistements seront possibles, sur présentation d'un certificat médical ou dûment justifié, jusqu'au **10 septembre 2017** des frais administratifs de 70.00 € seront retenus pour toute annulation. Postérieurement à cette date les frais d'inscription seront remboursés, sous les mêmes conditions, sous réserve qu'un pilote remplaçant ait été trouvé.

Les licences manifestations doivent être souscrites directement sur le site de la FFM (LJA2 au prix de 100€)

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Signature du pilote